

**MISE EN LIGNE LE 18-09-2023**

DÉPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME  
  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT  
  
CANTON DE ROYAN  
  
« CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE ROYAN »

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
« EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE »

SEANCE DU LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 du mois de septembre, à 14h00, la Commission Permanente du Centre Communal d'Action Sociale s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MOALLIC, Président de la Commission Permanente du C.C.A.S. de Royan.

OBJET :

N° 23-114  
« SECOURS LOYER »

Date des convocations :  
14 août 2023

Membres présents : 5  
Membres en exercice : 8  
Nombre de votants : 5  
Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 0

✓ *Présents(es) :*

Mesdames BAUDE, CHATEAU.  
Messieurs GUIARD, MOALLIC, THULEAU.

✓ *Absents(es) :*

Mesdames BENOIT, ISENDICK-MALTERRE.  
Monsieur DUCHE.

Vu l'article R123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à mettre en place une commission permanente,

LA COMMISSION PERMANENTE  
DECIDE

D'accorder un secours financier, à 1 personne, pour le règlement de sa dette de loyer de mai et juin 2023, pour un montant de 452,24 €.

La somme sera versée directement au bailleur – RESIDENCE AUTONOMIE DE L'ETANG – 42 boulevard de l'Etang – 17200 ROYAN.

Fait à ROYAN, le 4 septembre 2023

Certifié exécutoire  
compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales, le 14/09/2023  
Certifié conforme  
Centre Communal d'Action sociale de Royan,  
le 14/09/2023  
Par délégation du Président,  
La Directrice du CCAS

Frédérique SALLES



Pour le Conseil d'Administration  
Président du CCAS  
Maire de Royan

Patrick MARENGO

Accusé de réception en préfecture  
017-261700116-20230904-DEL-23-114-DE  
Date de télétransmission : 14/09/2023  
Date de réception préfecture : 14/09/2023